

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

<u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE</u> À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME Nº 2023-042

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à 20 h le 11 septembre 2023, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-042

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 10.4 du Règlement de zonage nº 574-96 destinée à :

• Autoriser la présence d'un bâtiment accessoire sans bâtiment principal sur le lot, alors que la norme édictée interdit l'implantation de bâtiments accessoires sur un lot sans qu'il y ait un bâtiment principal.

RAISON ALLÉGUÉE

Le lot fera l'objet, à court terme, d'une nouvelle construction (résidence unifamiliale isolée). En raison de l'état et de la qualité du bâtiment accessoire existant (remise), les demandeurs souhaitent le rénover et le conserver afin qu'il devienne accessoire à la future propriété.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé sur le lot 5 658 857, du cadastre du Québec, à l'intérieur des limites de la zone Re1-2.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-cinquième jour du mois d'août deux mille vingt-trois.

Marine Revol

Directrice générale adjointe /Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le vingt-cinquième jour du mois d'août deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-cinquième jour du mois d'août deux mille vingt-trois.

Marine Revol

Directrice générale adjointe /Greffière-trésorière adjointe